

7^{ème} jour de confinement

La Rochelle :
point de situation quotidien COVID19
pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS
lundi 23 mars 2020

Dans le cadre de la lutte nationale contre la propagation du COVID19, la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS de La Rochelle prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer les mesures gouvernementales, protéger les agents des services publics qui poursuivent leurs missions essentielles, s'assurer de la sécurité des habitants, les plus exposés et les plus démunis en particulier. Un dispositif spécial est également mis en œuvre pour accompagner les acteurs économiques.

Un point quotidien est envoyé à la presse du lundi au samedi. Les informations sont relayées sur les sites internet et réseaux sociaux des collectivités.

La Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS de La Rochelle ont consolidé les équipements de protection pour les agents qui sont au contact direct et très proche des personnes, notamment les policiers et les personnels éducatifs qui assurent la garde des enfants des personnels soignants. Il est essentiel d'assurer le maintien des missions premières de sécurité et des activités vitales pour les habitants.

Au sujet des marchés alimentaires et en attendant de nouvelles décisions gouvernementales, ceux de La Rochelle resteront ouverts tant que les mesures de sécurité et les gestes barrière seront respectés. Cela permet de rappeler que les commerces de proximité sont essentiels à la vie de notre ville et le Maire tient vivement à remercier ceux qui participent à leur bon fonctionnement chaque jour. **Jean-François Fontaine, Maire de la Rochelle, Président de la Communauté d'Agglomération, Président du CCAS, en appelle cependant au plus strict respect de ces consignes et pour éviter au maximum les risques de contamination. Il demande aux habitants de ne pas se déplacer au marché en famille et de ne pas faire les courses quotidiennement mais une à deux fois par semaine. Il recommande également de grouper les achats entre amis, voisins, et de le proposer aux personnes fragiles ou qui ont des difficultés pour se ravitailler.**

A La Rochelle toujours, les distributions alimentaires sont en place et fonctionnent : à L'épi solidaire, épicerie sociale et solidaire de Mireuil, à l'Ancienne Salle du marché de l'Arsenal, et au Centre social de Villeneuve-les-Salines grâce à mobilisation de la Banque alimentaire, du Secours Populaire, du Centre social de Villeneuve-les-Salines et du CCAS de La Rochelle.

Pour les personnes sans domicile fixe en particulier, l'association Le toit kétatous, en lien avec le CCAS, assure également une **distribution de colis alimentaires** Place du Commandant de la Motte Rouge. **Des hébergements d'urgence sont disponibles via le 115.** La ville est en cours d'armement d'un site pour les personnes avec chien ne pouvant pas se rendre dans ces hébergements.

Le standard du CCAS - 05 46 35 21 00 - est ouvert tous les jours de 9 heures à 17 heures et toute personne qui éprouve des difficultés matérielles peut être reçue sur rendez-vous et bénéficier d'aides financières pour l'achat d'aliments et de produits de première nécessité.

La Ville de La Rochelle continue d'appeler les tous les deux jours les numéros de la liste Canicule et demande aux personnes isolées et vulnérables qui ne sont pas encore inscrites de le faire en appelant le 05 46 51 51 42. Les soignants et tous les habitants sont invités à faire preuve de vigilance et d'attention pour aider un voisin, un membre de la famille ou un proche à s'inscrire, ou à signaler à la Ville toutes les personnes qui mériteraient de l'être.

Par ailleurs, la Ville de La Rochelle dispose d'un **système d'alerte automatique** qui permet de recevoir des informations vocales ou des SMS sur les événements et les consignes à respecter. L'inscription est gratuite et ouverte à tous via le site de la Ville www.ville-larochelle.fr à la rubrique **Toutes les informations sur le COVID-19** depuis la page d'accueil. A noter également qu'une page est **consacrée à la solidarité au quotidien** avec des conseils et des astuces pour prendre soin les uns des autres, conserver le lien social ou accompagner ceux qui en ont besoin.

Pour le secteur économique, les commerçants, artisans, TPE et PME peuvent contacter la Communauté d'Agglomération au [05 46 30 34 81](tel:0546303481) pour avoir des informations et des conseils sur les dispositifs d'accompagnement.

Les services essentiels de la vie quotidienne des habitants sont assurés. La collecte des déchets est maintenue pour les déchets ménagers et le tri sélectif mais **la collecte des encombrants est toujours suspendue** et ils ne doivent pas être sortis dans l'espace public.

L'Aéroport de La Rochelle-Ile de Ré a fermé l'aérogare au public et suspendu toutes les lignes habituelles. Il reste néanmoins prêt pour accueillir les seuls vols d'urgence et les rapatriements sanitaires.

Concernant les règles de confinement, **encore trop de regroupements ont été observés durant le week-end.**

Pour le bien de tous et de chacun, Jean-François Fontaine tient vivement à rappeler que tout regroupement est strictement interdit, que ce soit dans les lieux publics, les parcs, les jardins, les lieux privés, sur les plages ou le long du littoral. Si ces mesures de sécurité sanitaires sont extrêmement contraignantes, elles restent **à ce jour les seules mesures efficaces pour éviter d'être contaminé ou de contaminer des proches**, et freiner ainsi la propagation du virus.

Rappel des contacts

Numéro vert national : 0800 130 000 24/24h et 7/7j

Site du gouvernement : www.gouvernement.fr/coronavirus

Centre Communal d'Action Sociale : 05 46 35 21 00 tous les jours de 9h à 17h pour les plus démunis.

Entreprises : Communauté d'Agglomération au 05 46 30 34 81

Capitainerie 24h/24, 7j/7 au 05 46 44 41 20 ou capitainerie@portlarochelle.com

Transport Yélo : www.yelo.fr et 0 810 17 18 17 pour le Transport à la demande (TAD)

Accueil des enfants des personnels de santé

Scolarisation : Education Nationale, 05 16 52 68 09 comme suit :

- Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ;
- Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ;
- Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reaumur, Rey, Valin ;
- Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ;
- Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ;
- Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes, Pierre Loti, La Genette, Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

Crèche des Bois des Protestant - Inscriptions préalable obligatoire à l'Espace famille 05 46 51 14 87.

Accueil périscolaire du lundi au vendredi de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h, Espace famille 05 46 51 14 87.

Centre de loisirs du Prieuré ouvert le mercredi à l'Ecole Simone Veil, Espace famille 05 46 51 14 87.

Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56

RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle

anne.michon@agglo-larochelle.fr / [Facebook Anne Michon](#)